Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID: 032-213203078-20250403-D2025_015-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	18
Procurations :	1
Votants:	19
Date de convocation	20 mars 2025
Votes Pour :	19
Votes Contre:	(#S
Abstentions:	

Séance du jeudi 03 avril 2025 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION: Géraldine DUTREY donne procuration à Brigitte BAJON-LALANNE.

SECRETAIRE: Karine BESSÉ

Délibération n° 2025-015

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Objet : Cimetière communal - Tarif de gravure sur la stèle du jardin du Souvenir

Le Conseil municipal de PAVIE,

VU la délibération du 28 juin 2017 fixant les tarifs de concessions funéraires ;

VU la délibération du 10 janvier 2020 fixant le tarif pour la gravure sur la stèle du Jardin du Souvenir;

VU l'obligation de graver le nom et prénom des défunts lors de l'épandage des cendres au Jardin du Souvenir ;

VU la nécessité d'actualiser le montant forfaitaire ;

DÉCIDE:

- de fixer un montant forfaitaire de 130 € pour la gravure du nom et prénom du défunt sur la stèle du Jardin du Souvenir.

Après discussion, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

PAVIE, le 10 avril 2025

Jean-Michel BLAY

Le Maire,

D2025-015 1/1